

DEPARTEMENT
DU NORD

COMMUNAUTE
DE
COMMUNES

Flandre Lys
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES

Envoyé en préfecture le 02/07/2019

Reçu en préfecture le 02/07/2019

Affiché le - 3 JUL. 2019

ID : 059-245900758-20190627-2019_06_27_17-DE

Extrait du Procès-verbal des DELIBERATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTE

du 27 juin 2019 à 19h00

Le 27 juin 2019, à 19 heures 00, le Conseil Communautaire de la *Communauté de Communes Flandre Lys*, dûment convoqué, s'est réuni au siège de la Communauté de communes Flandre Lys sous la Présidence de Monsieur Bruno Ficheux, à la suite de la convocation qui lui a été faite, cinq jours à l'avance, laquelle convocation a été affichée au siège de la CCFL, conformément à la loi.

Etaient présent(e)s : M Bruno Ficheux, Mme Pascale Algoet, M Michel Dehaene, Mme Doriane Jorisse, M Denis Crinquette, M Joseph Catteau, Mme Rolande Payelleville, M Bernard Cottigny, M. Jean-Michel Laroye à partir du point 4, Mme Catherine Goedgebuer, M Philippe Mahieu, Mme Marie-Thérèse Verhaeghe, M Michel Bodart, Mme Caroline Mouflin, M Michel Dupas, Mme Geneviève Fermentel, M Denis Mouquet, Mme Nathalie Debaisieux, M. Patrick Stevenoot, M. Jacques Hurlus, Mme Anne Hiel, M. Philippe Brouteele, M. Joël Duyck, M Philippe Kujawa, Mme Martine Beuraert, M Bernard Didelot, Mme Delphine Boulenger, M. Franckie Verwaerde, M. Jean-Claude Thorez, M. Pierre-Luc Ravet, Mme Anne Decoster.

Avaient procuration: M. Claude Beve, procuration à Mme Pascale Algoet
Mme Monique Evrard, procuration à M. Philippe Mahieu
M. Jean-Philippe Boonaert, procuration à Mme Nathalie Debaisieux
Mme Bénédicte Brouard procuration à M. Jacques Hurlus
Mme Sophie Caron, procuration à M. Philippe Kujawa
Mme Agnès Grammont, procuration à M. Pierre-Luc Ravet

Etaient excusés Mme Marie-Angèle Delommez,
Mme Anna Di Penta
M. Jacques Parent

Secrétaire de séance Mme Anne Decoster

Développement touristique : Promotion du Gîte Au Clair de la Lys sur les plateformes de vente en ligne d'hébergements touristiques et maintien des tarifs en 2020

Le Vice-Président expose au Conseil :

Considérant que pour augmenter le nombre de nuitées du gîte au Clair de la Lys il est nécessaire de maintenir en 2020 les tarifs actuels tels que détaillés dans le tableau ci-dessous.

	Haute Saison H.T. / T.T.C.	Vacances scolaires H.T. / T.T.C.	Moyenne Saison H.T. / T.T.C.	Basse saison H.T. / T.T.C.
Semaine (7 nuits)	909,10/1000 (10,20€/pers./nuit)	863,64/950 (9,69€/pers./nuit)	863,64/950 (9,69€/pers./nuit)	818,19/900 (9,18€/pers./nuit)
Mid week (4 nuits)	772,73/850 (15,18€/pers./nuit)	727,28/800 (14,29€/pers./nuit)	727,28/800 (14,29€/pers./nuit)	681,82/750 (13,39€/pers./nuit)
Week end (2 nuits)	681,82/750 (26,79€/pers./nuit)	636,37/700 (25,00€/pers./nuit)	636,37/700 (25,00€/pers./nuit)	545,46/600 (21,43€/pers./nuit)
Week end (3 nuits)	727,28/800 (19,05€/pers./nuit)	681,82/750 (17,86€/pers./nuit)	681,82/750 (17,86€/pers./nuit)	636,37/700 (16,67€/pers./nuit)

Considérant qu'à partir du 1^{er} janvier 2020, la nouvelle convention de commercialisation du Gîte entre la CCFL et Gîte de France permettra à la CCFL de commercialiser le gîte sur de nouveaux réseaux de vente.
Considérant le rôle conséquent en matière de référencement des plateformes d'hébergements en ligne telles que Booking et Air B n B pour la vente de nuitées.

Considérant que ces plateformes prennent des commissions sur les nuitées vendues par leur intermédiaire, de l'ordre de 17% pour Booking et de 13% pour Air B n B et que ces commissions sont déduites du coût de la nuitée.

Après avis favorables de la commission et du bureau, il est proposé au Conseil d' :

- APPROUVER le maintien en 2020 des tarifs actuels du Gîte au Clair de la Lys
- PERMETTRE à la régie du Gîte, dès janvier 2020, de mettre en ligne sur les plateformes Booking, Air B n B et toute autre plateforme de vente d'hébergement touristique, la location du gîte selon les tarifs présentées dans le tableau précédent, sachant que les commissions de 17% et 13% de chaque plateforme seront déduites des sommes encaissées par la régie.

Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire accepte à l'unanimité (37 voix pour) la proposition ci-dessus

Pour extrait conforme au registre,
Fait à la CCFL,

Le Président,
Bruno FICHEUX

